

PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2025

PRÉSENTS : OMS Jean-Pierre, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, FABRE Pascale, RAMOS DOS SANTOS José, DA SILVA Antonio, OROSQUETTE Bénédicte, BIBET Jérôme, CASSIGNOL Emanuelle, FAU Patrick, VILLARZEL Pierre-André

ABSENTS EXCUSES : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe.

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 5/03/2025

1 – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Mme GAU Monique, doyenne de l'assemblée, présente le compte financier unique 2024 établi par Monsieur le Maire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	520 999, 44
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	682 001, 18
Résultat de l'exercice	+ 161 001, 74
Report Excédent de fonctionnement 2023	+ 78 699, 37
Excédent de fonctionnement 2024	+ 239 701, 11
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	398 131, 06
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	513 311, 02
Résultat de l'exercice	+ 115 179, 96
Report Déficit d'Investissement 2023	- 161 370, 36
Déficit d'Investissement 2024	- 46 190, 40
SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2024 :	+ 193 510, 71

2 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : + 239 701, 11

Un déficit de fonctionnement de : 0

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent d'Investissement de : - 46 190, 40

Un déficit d'Investissement de : 0

Les restes à réaliser 2024 s'élèvent à 15 242€ en dépenses. Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 61 432, 40

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat 2024 comme il suit :

Résultat au 31/12/2024 EXCEDENT GLOBAL : 239 701, 11

Affectation complémentaire en réserves (1068) : 61 432, 40

Affectation à l'excédent reporté (002) : 178 268, 71

Affectation déficit reporté (001) : 46 190, 40

3 – PREPARATION BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire informe le conseil qu'avant les élections municipales, il ne souhaite pas prévoir beaucoup de projets.

Des travaux non prévus doivent être réalisés au logement communal loué à Mme PEREZ Sandrine, Av de la pompe. L'entreprise VILLARZEL ira voir les travaux pour l'établissement d'un devis.

En raison de nombreux désordres constatés au logement, Monsieur le Maire propose au conseil de dispenser Mme PEREZ Sandrine de deux mois de loyer à savoir Avril et Mai 2025 pour la somme de 1 590, 90€. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

PROJETS	DEPENSES	RECETTES
Achats terrains (Terreros/Luc/Bardou...)	3 000	0
Travaux reprises concessions cimetière	10 000	Ventes concessions
Achat matériels divers	30 000	
Travaux divers	20 000	
Eclairage public	15 000	12 525 (Syaden)
Caches containers	9 000	
Rénovation énergétique foyer municipal	Projet abandonné	
Rénovation caveau communal	35 000	13 000 (FPIC AGGLO)
Rénovation logement communal AV POMPE	On attend le devis	

4 – RESTAURATION CHAPELLE SAINT-JEAN DE CITOU

L'aide doit être versée à la Fondation du Patrimoine et non à la mairie de Citou. Prendre une nouvelle délibération qui le précise.

5 – PROCEDURE REPRISES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL

La procédure d'abandon engagée par la commune en Février 2022 expire en Juin 2025. Fin 2025 ou début 2026, les concessions pourront être reprises par la commune après enlèvement des restes osseux et des monuments. Le nombre de concession à reprendre est d'environ 90, ce qui représente un coût assez élevé pour la commune.

La commune peut procéder elle-même à l'enlèvement des monuments (croix, stèles ...) et prévoir la fourniture des boîtes à ossements (devis 2 718€ HT soit 3 262, 20€ TTC). Seule la prestation d'exhumation et d'inhumation dans l'ossuaire communal doit être confiée à un prestataire funéraire. Un devis a été demandé aux Pompes Funèbres AZAM de Capendu : 9 750€ HT (pour 90 concessions). Au total 12 468€ HT.

Si on fait tout faire à AZAM : 150€ TTC par concessions soit 13 500€ TTC, 11 250€ HT. D'accord à l'unanimité pour confier ces travaux aux pompes funèbres AZAM de Capendu.

6- COURRIER MR LE PREMIER MINISTRE AU SUJET DES ASSURANCES

Mr le Premier Ministre a questionné les communes au sujet des difficultés qu'elles rencontrent pour l'assurance des bâtiments inondables. Réponse lui a été faite en l'informant que la commune d'Aigues-Vives a été confrontée à ce problème avec GROUPAMA qui a proposé une assurance avec 100 000€ de franchise pour les bâtiments communaux. Mr le Premier Ministre doit s'exprimer prochainement à ce sujet (réponse par mail aujourd'hui).

7 –CONVENTION ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AUDE POUR LA PREVENTION ET LA SECURITE AU TRAVAIL

Le CDG de l'Aude propose d'établir un diagnostic de la prévention de la sécurité au travail et de proposer trois actions prioritaires que la collectivité s'engage à réaliser. Le CDG peut venir en mairie expliquer la démarche. Cet accompagnement est gratuit. Le conseil n'est pas favorable à s'engager dans cette démarche compte tenu que la commune possède déjà le document unique et d'autres mesures de prévention.

8 – DEMANDE MODIFICATION VOIRIE COMMUNALE (COURRIER DE MR et Mme BRINGUIER)

En raison des déviations mises en place pour les travaux de voirie et autres, Mr et Mme BRINGUIER Jean domiciliés 1, rue du Moulin à Vent, se plaignent que de nombreux camions passent très près de leur mur de clôture et demandent s'il n'est pas possible d'aménager le terreplein situé en face chez eux pour faciliter le passage des camions.

Après réflexion et analyse de la situation, le conseil décide de matérialiser au sol par une ligne blanche pointillée, la rue du moulin à vent de façon à ce que les chauffeurs de camions situent mieux la voie. Par ailleurs, la bordure béton de l'espace vert sera enlevée.

Une réponse par courrier sera effectuée à Mr et Mme BRENGUIER Jean.

9 – DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE ST JEAN

Les travaux vont être réalisés prochainement pour que la fibre soit déployée dans le secteur qui manque à St-Jean. Le retard est dû au fait qu'Enedis n'a pas autorisé le déploiement de la fibre sur leurs poteaux.

10 – BILAN DE MANDAT 2020/2025

Bilan de mandat en préparation pour être diffusé en Juin 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- Modification des statuts de Carcassonne Agglomération : accord à l'unanimité.
- Admissions en non-valeurs de 2021 et 2022 : la trésorerie propose d'inscrire au budget la somme de 3 061, 44, créances qui n'ont pu être recouvrées suite à de nombreuses relances et actions de la trésorerie auprès des débiteurs. D'accord à l'unanimité.
- Affaire camion qui s'est renversé : jugement le 6 mars, délibéré en mai.

